

une autre solution que la loi sur les mesures de guerre, mais nous appuyons la décision du gouvernement fédéral. D'une seule voix nous devons dire «non» à ceux qui veulent détruire le Canada, lors du vote de lundi.

M. A. D. Hales (Wellington): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Je veux cependant dire quelques mots pour appuyer l'amendement à l'étude. Je suis d'accord pour recourir à la loi sur les mesures de guerre, à la condition qu'elle s'applique jusqu'à la fin du mois, le 31 octobre, avec l'entente qu'alors on la remplace par une loi de moins grande portée, qui s'adaptera à la situation du Québec. Je pense que cette proposition recevrait l'approbation de tous les députés sans exception. Le seul point de désaccord entre le gouvernement et nous, au sujet de l'amendement, est le facteur temps. La motion à l'étude fixe l'expiration à avril 1971. Nous trouvons que c'est trop long. Tout ce que nous demandons au gouvernement, c'est de modifier un peu sa direction et d'abrèger cette période. Nous serons alors tous d'accord et nous pourrions n'être qu'une seule voix, comme le député de Burnaby-Seymour (M. Perrault) vient de nous le demander.

Je n'aurais jamais cru qu'en ma qualité de député je serais dans la situation d'avoir à débattre la loi sur les mesures de guerre en temps de paix. Vivant en démocratie, j'ai toujours cru que nous aurions la bonne volonté et le jugement nécessaires pour régler les problèmes qui se présentent en notre pays. Toutefois, cette situation, il faut l'affronter et on ne peut la traiter à la légère.

● (9.50 p.m.)

Comment voter sur cette motion et sur l'amendement? La paix, l'ordre et la bonne administration ne semblent plus qu'un cliché. Nous sommes à un moment critique rare de l'histoire du Canada. Il a fallu déclarer l'état de guerre en temps de paix. Soudainement, nous voyons que toutes les libertés dont nous jouissions nous sont enlevées. Au lieu de cela, le premier ministre (M. Trudeau) arrive ici dans une voiture blindée, la troupe occupe la colline parlementaire, occupe la capitale, et la plus grande ville canadienne est sous le contrôle des troupes et des forces policières. Un petit garçon de deux ans, le fils du ministre de la Justice du Canada, joue dans la cour sous la protection d'un soldat armé d'une mitraillette. Voilà dans quelle situation nous nous trouvons aujourd'hui au Canada. Une situation lamentable. Le seul fait d'avoir à en parler me déprime.

A y bien réfléchir, monsieur l'Orateur, la conduite du gouvernement nous a sérieusement fait défaut. Il a permis que certaines choses arrivent et se poursuivent, des choses qu'il connaissait et qui avaient été prévues. Je n'ai pas l'intention d'abuser de la patience de la Chambre et de répéter ce qui a déjà été dit avec tant d'éloquence. Le député de Prince Albert ancien premier ministre, a mis certaines choses en évidence hier. Il y en a cependant une ou deux autres qui ont été omises et sur lesquelles je voudrais attirer l'attention de la Chambre.

[M. Perrault.]

D'abord, je veux parler de la Compagnie des jeunes Canadiens. La Chambre a adopté un budget d'environ 2 millions de dollars pour cette Compagnie des jeunes Canadiens. Le 27 novembre, deux ans après que l'affaire eut été discutée et signalée au gouvernement par l'opposition et d'autres personnes, un comité a demandé une enquête sur la Compagnie des jeunes Canadiens; y ont comparu M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de Montréal, et le maire Drapeau de Montréal. Qu'ont-ils dit au comité? J'aimerais inscrire au dossier une ou deux choses. Je répète que c'était l'automne dernier, en 1969. M. Saulnier a dit:

Nous savons qu'au Canada des individus et des groupes travaillent activement à mettre en œuvre un plan qui comportera la destruction de la liberté, de notre forme de gouvernement démocratique et, dans ce plan, la voix du peuple, telle qu'exprimée dans la boîte de scrutin, est exclue.

Il a alors donné une liste d'un certain nombre de choses qu'il avait remarquées, et il a alors dit:

On trouve également dans les locaux officiellement occupés par la Compagnie des jeunes Canadiens, aux frais du contribuable canadien, des journaux et tracts qui publient des recettes de fabrication pour des cocktails Molotov, des bombes de peinture, des flacons et bonbonnes visant à enrayer le travail de la police dans le maintien de l'ordre.

Ce sont des choses qu'il a signalées au comité, et il a aussi dit qu'il s'agissait:

...de choses que je connais et dont j'ai informé privément le premier ministre du Canada à quelques reprises.

Cela signifie qu'en 1968 il a avisé privément le premier ministre de ce qui se passait à Montréal, de la situation qui y régnait et du grand danger qui couvait. Qu'a-t-on fait? On s'est borné à remanier la Compagnie des jeunes Canadiens et à lui donner un nouveau responsable, mais on ne l'a pas dissoute. On l'a laissé poursuivre ses activités même après les faits très précis que j'ai portés à l'attention de la Chambre.

Je voudrais également parler des Algériens venus au Canada. En avril 1964, à la Chambre, le député de Témiscamingue posa différentes questions au sujet des Algériens autorisés à entrer au Canada. On lui répondit qu'ils étaient 114. La Chambre connaît les problèmes qu'ils ont soulevés dans ce pays. Le 31 juillet 1964, j'ai parlé ici des crédits provisoires du budget du ministère de l'Immigration. A cette époque, j'ai porté cette question à l'attention de feu René Tremblay en ces termes:

Il est une autre question qui ne me semble pas dépourvue d'intérêt. C'est le projet de faire immigrer au Canada un grand nombre de cultivateurs de descendance européenne qui s'adonnaient à l'agriculture en Algérie... leur réputation laissait à désirer.

Tous les journaux en ont parlé, et pourtant nous leur permettons d'entrer au Canada. Pensez à tous les ennuis qu'ils ont suscités.

Et que dire de Hal Banks? C'est là une histoire assez intéressante, que celle du ministre de l'Immigration de l'époque qui a permis à Hal Banks d'entrer au Canada et de provoquer toutes les difficultés que l'on sait au sujet de la Voie maritime du Saint-Laurent.